

AIB INFO

Information pour la clientèle de l'Assurance immobilière Berne



Chères lectrices,
chers lecteurs,

L'AIB a de bonnes raisons de se réjouir: le 14 novembre 2002, elle a reçu le prix d'innovation de l'Assurance suisse. L'AIB a été distinguée grâce au nouveau produit «Bâtiment TOP», respectivement en raison de son attitude jugée particulièrement dynamique pour un établissement d'assurance cantonal selon l'appréciation du jury. Mais il y a plus. Le 16 janvier 2003, le Marketing Trophy 2003 était attribué au Forum Fribourg. Cette fois, l'AIB s'est placée au plus qu'honorable deuxième rang pour le développement du produit «Bâtiment TOP» et la campagne de communication qui l'a accompagné. Ces deux distinctions nous honorent et nous stimulent dans notre quête d'idées nouvelles.

Ainsi, en collaboration avec des entreprises partenaires, nous avons mis sur pied une promotion d'extincteurs qui court jusqu'au 7 septembre 2003 et grâce à laquelle vous pourrez faire l'acquisition d'un équipement de qualité à de très bonnes conditions. Vous trouverez plus de détails à ce propos dans cet info.

Pour promouvoir la prévention, nous avons de surcroît lancé le Prix Prévention. Il est doté de 20 000 francs et sera décerné tous les deux ans pour récompenser des efforts de prévention exceptionnels. Peut-être que vous avez une excellente idée comment empêcher un incendie ou endiguer un cours d'eau en cas de crue. Dans ce cas, n'hésitez pas à la soumettre au jury du Prix Prévention. Vous pouvez commander les formulaires d'inscriptions auprès de nos services (voir en page 4). Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vos contributions.

Ueli Winzenried
Président de la direction

Prix d'innovation pour l'AIB

Avec son nouveau produit «Bâtiment TOP», l'Assurance immobilière Berne a gagné le prix d'innovation 2002 de l'Assurance suisse. La deuxième place a été attribuée à Winterthur Assurances et la troisième à la compagnie Generali.



Franz Widmer, artiste, a remis le prix de l'innovation 2002 de l'assurance suisse à l'AIB: une œuvre plastique dont il est l'auteur.

Le 14 novembre 2002, dans le cadre d'une cérémonie solennelle au restaurant «Seidenspinner» à Zurich, l'assurance suisse a attribué pour la quatrième fois consécutive le prix d'innovation. Il est offert par Mercer Management Consulting de la Swiss Insurance Brokers Association (SIBA) et le périodique «Schweizer Versicherung». Le nom du vainqueur a créé la surprise. Le premier prix, symbolisé par une œuvre plastique originale d'un artiste du Toggenbourg, Franz Widmer, a été décerné à l'AIB pour son pro-

duit «Bâtiment TOP», soit pour son attitude particulièrement dynamique de la part d'un établissement d'assurance cantonal. Le 2^e prix a été attribué à Winterthur Assurances pour «Teleclaims», un service des sinistres à l'écoute des clients 24 heures sur 24 alors que c'est la compagnie Generali qui occupe le 3^e rang, cela non pas pour un produit particulier, mais en tant qu'entreprise dans son ensemble, car elle avait frappé le jury par sa politique d'innovation permanente depuis plusieurs années.

2^e rang au Marketing Trophy

En plus du prix d'innovation, l'AIB a reçu une autre distinction. Dans le cadre du Marketing Trophy qui se déroule chaque année, elle s'est classée en deuxième position de sa catégorie parmi près de 200 concurrents. Le premier prix a été attribué à l'entreprise Rivella AG, Rothrist. Avec son trophée, le Club suisse du marketing (CSM) honore des réussites marketing d'exception. L'AIB a été récompensée pour le développement de son produit «Assurance complémentaire TOP» et la campagne de communication qui l'accompagne. Dans son argumentation, le jury a souligné que l'AIB savait développer des produits et des services qui tiennent compte des besoins de ses clients, les propriétaires immobiliers dans le canton de Berne. La consécration reçue dans le cadre du Marketing Trophy 2003 conforte l'entreprise dans ses efforts permanents d'orienter ses activités sur les besoins de la clientèle.

Le jury a été séduit par la palette de prestations d'assurance que propose l'AIB à des prix avantageux. Par ailleurs, il a tenu à honorer la capacité d'innovation de notre établissement, ce qui ne va pas de soi pour un prestataire en situation de monopole. Dans son allocution, Stephan Nyfeler, Mercer Management Consulting, a souligné que l'Assurance immobilière Berne avait fait la démonstration que, si cela devait se produire, elle saurait se défendre même dans un marché dérégulé.

Interview avec le Pr Norbert Thom



Norbert Thom est professeur ordinaire d'économie d'entreprise à l'Université de Berne et directeur de l'Institut pour l'organisation et le personnel. Il a reçu plusieurs distinctions pour ses contributions dans le domaine du management innovant.

AIB-Info: L'AIB a reçu le prix d'innovation de l'Assurance suisse. Etes-vous surpris qu'un établissement en situation de monopole reçoive une telle distinction?

Professeur Norbert Thom: Non, pas nécessairement. Mais permettez-moi au préalable d'esquisser brièvement la dynamique des processus d'innovation. Ce qui est fondamental, c'est d'un côté la conception d'une nouveauté (dans notre cas le produit «Bâtiment TOP») et de l'autre l'acceptation

par la cible, soit les clients de l'AIB. L'innovation ne peut naître que dans une entreprise ouverte et flexible. Il ne s'agit pas d'actes isolés, mais plutôt du fruit de la bonne collaboration entre spécialistes de la production, des finances et du marketing. Il est parfaitement envisageable que les conditions soient réunies dans une entreprise du secteur public ou en situation de monopole.

Vous pensez donc que l'AIB fait preuve d'esprit d'innovation?

Oui. En premier lieu, il me semble significatif que la communication occupe une place importante dans le style de conduite adopté par la direction de l'AIB et qu'elle n'est pas figée dans la tradition. Elle consent de réels efforts pour développer l'entreprise alors qu'en ce moment, elle pourrait se reposer sur ses lauriers.

Pourquoi en ce moment?

Le monopole de l'assurance immobilière n'est actuellement pas remis en question dans le canton de Berne. Les primes sont assez basses et la combinaison de la prévention et de l'assurance est un système qui a fait ses preuves.

Revenons à l'innovation: en dehors de la personnalité de l'équipe dirigeante, quelles sont les autres raisons pour lesquelles

l'AIB attache de l'importance à l'innovation?

Si l'AIB dispose d'un monopole pour assurer les bâtiments dans le canton de Berne, elle est tout de même soumise à une sorte de concurrence: on la compare à d'autres assureurs immobiliers privés ou publics dans d'autres cantons. Par ailleurs, elle ne peut pas compter sur le fait que le marché ne sera jamais dérégulé.

Sous le leitmotiv «New Public Management», le canton et plusieurs communes cherchent à insuffler un esprit d'entreprise dans la gestion des affaires publiques. En beaucoup d'endroits, cela s'avère très difficile. Pourquoi?

Dans le cadre de mon activité de consultant, j'ai rencontré d'autres institutions publiques dont les agissements sont marqués par l'esprit d'entreprise et l'innovation. Par exemple l'Institut pour la propriété intellectuelle ou la Topographie nationale. Comme je l'ai déjà évoqué, les personnalités à la tête de l'organisation et la culture d'entreprise sont déterminantes, mais il faut aussi une part importante d'autonomie et la capacité à renoncer à des réglementations bureaucratiques excessives.

Professeur, nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien.

Au sommaire

Prix de l'innovation	Page 1
Interview avec le Pr N. Thom	Page 1
Dégâts dus aux éléments naturels	Page 2
Exercice 2002	Page 2
Extincteurs portatifs	Page 3
Fireman	Page 3
Prix Prévention	Page 4
Concours	Page 4

Dégâts dus aux éléments naturels

Les assurances et le changement climatique

La fréquence et l'étendue des dégâts imputables aux catastrophes naturelles ont augmenté de façon dramatique dans le monde entier au cours des dernières décennies. Les assureurs doivent en tenir compte s'ils veulent éviter des conséquences fâcheuses. Ainsi, l'Assurance immobilière Berne (AIB) réfléchit dès maintenant à des solutions possibles.

Que cela soit dit d'entrée de jeu: aujourd'hui comme demain, l'AIB est en mesure de garantir une couverture complète aux propriétaires immobiliers du canton de Berne même en cas de sinistre extraordinaire dû aux éléments naturels. L'étude de dégâts potentiels (voir AIB-Info 1/2001) effectuée sur mandat de l'AIB l'a démontré. Mais qu'en sera-t-il dans dix ou vingt ans, quand les catastrophes naturelles auront réellement augmenté? Pour l'AIB, il est important de réfléchir aujourd'hui déjà aux scénarios possibles. Elle a profité de la conférence de presse de la fin avril présentant les résultats 2002 (voir article ci-après) pour aborder, avec le concours de spécialistes, la question du changement climatique et ses conséquences pour les assurances.

Catastrophes en augmentation

Thomas Loster, géographe diplômé et collaborateur de la compagnie de réassurance Münchener Rückversicherung, chargé de recherche dans le domaine des risques géographiques, l'a confirmé au début de son exposé: «La fréquence et l'étendue des dégâts dus aux catastrophes naturelles ont augmenté dans des proportions dramatiques dans le monde entier au cours des dernières décennies.» Si, au cours des années 1950, on recensait 13 grandes catastrophes imputables aux conditions météorologiques, on en compte déjà 74 pour la dernière décennie. La densification de l'habitat et de l'industrie dans des zones à risque (p. ex. sujettes aux inondations), l'urbanisation croissante et la vulnérabilité toujours plus importante des

sociétés modernes en sont les causes les plus importantes. Le réchauffement de l'atmosphère terrestre aggrave encore cette tendance.

Le professeur Heinz Wanner, chef du projet national de recherche au sujet du climat à l'Université de Berne, a abondé dans le même sens. Pour l'espace alpin, y compris la Suisse, il prévoit des pluies plus importantes en été et en automne (p. ex. Gondo) et une augmentation des tempêtes en hiver (p. ex. Lothar). Par ailleurs, il pense que les risques d'inondations, de glissements de terrain, d'éboulements et de ruptures de glaciers sont à la hausse.

Priorité à la prévention

Une augmentation des catastrophes naturelles implique des dégâts plus importants. Si les assurances veulent se prémunir contre les mauvaises surprises, elles doivent tenir compte de cette évolution dans la gestion des risques. Ainsi, l'AIB a imaginé divers scénarios. Dans son exposé, Ueli Winzenried, président de la direction, a présenté un catalogue de mesures possibles.

La prévention est prioritaire, car même face aux catastrophes naturelles, nous ne sommes pas entièrement démunis. D'ailleurs, les experts en estimations de l'AIB ont aussi pour mission d'informer activement les propriétaires immobiliers au sujet des mesures de prévention possibles. Notamment pour des objets situés dans des zones à risque, des solutions architecturales simples permettent d'éviter ou de diminuer de futurs dégâts. Mais c'est surtout à l'échelon du canton et des communes que la prévention de dommages dus aux éléments naturels prend

toute son importance. Un groupe de travail a été mis sur pied par le Conseil-exécutif en 2001 et l'AIB y est représentée. Ce groupe coordonne au niveau cantonal les tâches de prévention dont les implications techniques, d'ordre organisationnel ou liées à la planification du territoire dépassent les compétences des divers offices.

Les réserves quant à la couverture de certains dommages constituent une autre possibilité. Dans quelques rares cas, l'AIB y a déjà recours, notamment lorsqu'un propriétaire se refuse à appliquer des mesures de prévention raisonnables. Dans un registre plus drastique, Ueli Winzenried a également évoqué la réduction des prestations pour les produits complémentaires TOP et PLUS (p. ex. diminution de la durée du contrat), l'augmentation de la franchise, une hausse générale des primes ou un supplément pour des objets particulièrement exposés ainsi qu'une limitation de la responsabilité. Cette dernière mesure exigerait cependant une révision de la loi sur l'assurance immobilière.

Pour la solidarité

Ueli Winzenried a souligné qu'à l'exception des mesures de prévention, ce catalogue ne constituait qu'un inventaire de solutions possibles. La direction a pour objectif de maintenir le niveau de prestations et l'offre de produits de l'AIB. «Notre système d'assurance se fonde pour beaucoup sur la solidarité, il est proche du service public», a-t-il expliqué. Hormis les mesures préventives, tous les scénarios envisagés entraîneraient une réduction de la solidarité, ce qui ne correspond pas à l'esprit de l'AIB.



Des inondations comme celle de 1985 à Schwarzenburg risquent de se produire plus souvent à l'avenir.

Exercice 2003

Année difficile, mais sans hausse de primes

La situation difficile sur le marché des capitaux se répercute aussi sur les résultats 2002 de l'AIB. En raison du nombre particulièrement faible de sinistres, l'AIB renonce à des hausses de primes en 2003.

Comme l'année précédente, en 2002, le canton de Berne n'a pas connu d'intempéries particulièrement dévastatrices. Ainsi, la somme des dommages se situe nettement en dessous de la moyenne sur dix ans qui représente 120,3 millions. En revanche, en raison de la baisse généralisée des marchés boursiers, les revenus négatifs des capitaux pèsent sur le résultat 2002. Le portefeuille très diversifié et la part importante de biens immobiliers a toutefois permis de limiter les pertes sur les placements. Les comptes annuels se soldent par une perte de 12,1 millions de francs au total (contre un excédent de 0,5 million de francs pour l'année précédente). Malgré tout et en dépit de la baisse consentie l'année dernière, l'AIB renonce à une augmentation des primes pour l'assurance incendie et dégâts dus aux éléments naturels en 2003. L'évolution positive des sinistres et les réserves pour fluctuations des titres ont permis d'opter pour cette solution favorable aux propriétaires immobiliers.

	2002	2001	Différence en %
Recettes totales, en millions de CHF	137,0	124,1	10,4
Dépenses totales, en millions de CHF	149,1	123,6	20,6
Résultat, en millions de CHF	- 12,1	0,5	-
Constitution de la retenue des parts excédentaires pour les assurés, en millions de CHF	0	0	-
Primes brutes, en millions de CHF	169,1	164,5	2,8
Moins			
- droits de timbre fédéral	- 6,1	- 6,5	- 6,2
- primes pour réassurance	- 9,7	- 11,2	- 13,4
- dépenses pour protection incendie et sapeurs-pompiers	- 28,1	- 27,8	- 1,1
= primes nettes, en millions de CHF	125,2	119,0	5,2
Montant brut des dommages, en millions de CHF	98,3	89,4	10,0
- Feu	71,6	68,4	4,8
- Eléments naturels	26,7	21,0	27,1
Montant des dommages, en % des primes nettes	78,5	75,1	4,5
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	265,3	248,0	6,6
Nombre de bâtiments assurés dans le canton de Berne	371 915	367 517	1,2

(tous les montants sont arrondis)

Extincteurs portatifs

A chaque ménage son extincteur à mousse!

Dans les appartements, les incendies se propagent à toute vitesse. Les extincteurs sont très efficaces pour lutter contre des débuts d'incendie. L'Assurance immobilière Berne lance une campagne de prévention: jusqu'au 7 septembre 2003, des extincteurs à mousse pourront être acquis au prix préférentiel de 150 francs.



Investissez maintenant dans votre propre sécurité: profitez de la campagne de prévention de l'AIB et commandez un extincteur à mousse.

Le feu se propage à toute vitesse. Les extincteurs sont un moyen efficace pour lutter contre des débuts d'incendie ou de petits foyers. Dans les ménages, ces appareils constituent un complément idéal aux couvertures extinctrices et aux postes d'incendie et permettent de limiter les dégâts en cas de feu.

Extincteurs à mousse pour ménages

Dans les ménages, les extincteurs à mousse constituent un moyen idéal pour une première intervention. Ils recouvrent la matière enflammée d'un film constitué d'une substance extinctrice liquide. Il interrompt l'arrivée d'oxygène et le feu étouffe. Ce film empêche aussi tout redémarrage du feu en cas de forte chaleur par exemple. Un extincteur à mousse permet de combattre efficace-

ment des feux de matériaux solides comme le bois ou le textile, mais également de liquides comme l'huile ou l'essence.

Contrairement aux extincteurs à poudre, les extincteurs à mousse ne provoquent que peu de saletés et de poussière et peuvent être utilisés de manière très ciblée. La mousse a été soumise à des tests toxicologiques et hygiéniques officiels et considérée comme inoffensive.

Promotion AIB: extincteurs de 6 litres

En collaboration avec neuf entreprises partenaire, l'Assurance immobilière lance une promotion: des extincteurs à mousse d'une capacité de 6 l peuvent être commandés auprès de l'AIB pour 150 francs seulement. Dans le commerce, ces appareils coûtent

entre 250 et 450 francs. La livraison, la mise au courant et, le cas échéant, l'installation sont comprises dans le prix.

Bon pour une révision

En principe, les extincteurs doivent être révisés tous les trois ans et c'est en général l'entreprise qui a fourni l'appareil qui prend contact avec le détenteur. En faisant l'acquisition d'un extincteur à mousse par le truchement de l'AIB, la personne qui passe la commande pourra faire effectuer le premier service au prix de 50 francs. Sans remise, le prix du service est facturé entre 80 et 150 francs par les entreprises.

Maniement simple

Un extincteur s'utilise sans connaissances particulières. Il suffit de se conformer au mode d'emploi qui figure sur l'appareil. Pour votre sécurité, il est toutefois recommandé que vous vous familiarisiez dès l'installation

avec votre nouvel équipement. Ainsi, en cas d'incendie, vous économisez de précieuses minutes. Par ailleurs, il est conseillé de vérifier si l'extincteur est approprié par rapport aux matériaux combustibles de votre entourage. Le tableau ci-dessous précise quel type d'extincteur convient à quels types de matériaux.

Comment passer commande?

- Au moyen de la carte-réponse ci-jointe
- Par le numéro de téléphone de l'AIB 0800 844 010
- www.aib.ch

Valable jusqu'au 7 septembre 2003.

La promotion ne s'applique que si l'installation se fait dans un bâtiment situé dans le canton de Berne. Au maximum deux extincteurs par personne qui commande.

Quand utiliser quel extincteur?

Type d'extincteur	Catégories de feu			
	A	B	C	D
Extincteur à mousse promotion AIB	Feux de matières solides qui se consomment en produisant des braises: p. ex. bois, papier, paille, textiles, charbon, pneumatiques	Feux de matières liquides ou se liquéfiant: p. ex. essence, huiles, graisses, laques, goudron, alcool, dissolvant, paraffine	Feux de gaz: p. ex. méthane, propane, hydrogène, acétyles, gaz naturel, gaz de ville	Feux de métaux: p. ex. aluminium, magnésium, lithium, sodium
Extincteur à poudre Poudre en cas de combustion incandescente	oui	oui	non	non
Extincteur à poudre Poudre en cas de combustion de métaux	non	non	non	oui
Extincteur à poudre	non	oui	oui	non
Extincteur à dioxyde de carbone (CO ₂)	non	oui	non	non
Extincteur à eau	oui	non	non	non

Protection incendie

FIREMAN pour plus de sécurité



De concert avec les responsables de locaux à forte fréquentation, l'AIB recherche des solutions de protection-incendie praticables et raisonnables. Le nom et le logo «FIREMAN» ont été attribués à cette opération.

De manière récurrente, les médias relatent les conséquences de catastrophes dues au feu qui surviennent dans des discothèques, des hôtels ou des aéroports. Afin que de tels événements aux conséquences tragiques, tant pour les victimes et leurs proches que pour les exploitants de lieux publics ne se produisent si possible pas chez nous, l'AIB a lancé en novembre 2002 le projet «FIRE-

MAN». En collaboration avec les responsables de locaux à forte fréquentation comme les hôtels et les restaurants, les dancings, les cinémas, théâtres, hôpitaux, écoles et homes, l'AIB examine les points critiques tels que les accès aux issues de secours, les murs anti-feu, l'éclairage de sécurité et le marquage ainsi que les équipements de lutte contre le feu. En cas de situation insatisfaisante, des experts spécialement formés participent à la recherche de solutions appropriées et économiquement supportables.

Tous les autres bâtiments comme les immeubles d'habitation, les exploitations

agricoles, les immeubles de bureaux et les complexes industriels et artisanaux ne sont pas contrôlés par l'AIB. Ils sont placés sous la responsabilité de leurs propriétaires et exploitants qui doivent procéder eux-mêmes aux contrôles et veiller à les maintenir en bon état.

Les contrôles des installations de chauffage et d'installations d'évacuation de gaz constituent un chapitre à part. Ils sont effectués par les maîtres-ramoneurs qui accomplissent une mission légale dans le cadre de leurs activités.

Prix Prévention

Prix Prévention – vos idées valent de l'or

Jusqu'à la fin septembre, les particuliers, les groupements de personnes ou les institutions peuvent participer au Prix Prévention 2003 doté de 20 000 francs. Des projets et réalisations pratiques dans le domaine de la prévention seront primés.

L'Assurance immobilière Berne protège les personnes, les biens patrimoniaux et l'environnement des dégâts provoqués par le feu ou les éléments naturels. Les dommages ne tombent pas toujours du ciel, des mesures de prévention adéquates permettent d'en éviter certains ou d'en limiter d'autres. Chacune et chacun peuvent apporter leur contribution et participer à la protection des personnes et des biens. Ainsi, les primes d'assurance demeureront basses. Tous les deux ans, avec l'aimable collaboration du quotidien «Der Bund», l'AIB récompense des efforts de prévention particuliers en remettant le Prix Prévention doté de 20 000 francs. Des solutions et des projets exemplaires seront ainsi présentés à un large public dans l'espoir qu'il s'en inspire.

Inscriptions ouvertes

Le Prix Prévention vient d'être mis au concours pour la première fois. Des particuliers, des groupements de personnes ou des institutions dont la contribution permet d'éviter ou de diminuer des dommages dus au feu ou aux éléments naturels dans le can-

ton de Berne peuvent y participer. Le dernier délai pour soumettre idées et projets a été fixé au 30 septembre 2003. La récompense ira à un projet exemplaire, particulièrement crédible, qui se fonde sur des visions et des prémisses claires et qui répond à des critères écologiques, d'équité sociale et de rationalité économique. Il aura été conçu ou réalisé entre le 1^{er} octobre 2001 et le 30 septembre 2003 et la lauréate ou le lauréat ne doit déjà avoir reçu une autre récompense pour le même projet.

Prestations susceptibles d'être récompensées

- A titre d'exemple, quelques actions susceptibles d'être primées sont énumérées ci-après:
- mesures de prévention innovantes destinées à préserver des vies
 - produits de prévention innovants ou parties de produits (y compris matériaux) ou prestations
 - construction de bâtiments de protection
 - promulgation de règlements pertinents
 - travaux de recherche dans le domaine



Une nouvelle distinction: le Prix Prévention.

Demandez les formulaires de participation maintenant

Vous pouvez commander les formulaires de participation par téléphone, par correspondance ou en envoyant un message électronique au Secrétariat Prix Prévention, Assurance immobilière Berne, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen, téléphone 031 925 11 11, prixprevention@aib.ch.

La remise des prix se tiendra le 23 février 2004 à l'hôtel Bellevue-Palace, Berne.

Infomaison

Votre nouveau partenaire pour tout ce qui touche au logement

L'Assurance immobilière Berne et l'Association des propriétaires fonciers lanceront début septembre 2003 un portail interactif sur l'internet à l'adresse: www.infomaison.ch. Sur ce nouveau site, les propriétaires recevront des informations sur les thèmes suivants:

- financement du logement
- optimisation fiscale
- techniques de construction saines et écologiques
- des idées pour la maison
- rêves de jardin – jardins de rêve

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre maison virtuelle dès septembre 2003. D'ici là, Daniel Junker, chef de projet, téléphone 031 925 15 71, vous fournira volontiers de plus amples informations.



Concours

Gagnez

1^{er} prix
un bon de voyage (valeur CHF 500.-) et un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)

2^e au 10^e prix
un jeu de trois détecteurs de fumée FireAlarm (valeur CHF 127.-) et un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)

11^e au 20^e prix
un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)

Gagnants du concours AIB-Info n° 2, octobre 2002

1^{er} prix
un bon de voyage (valeur CHF 500.-) et un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)
Anita Hertig, Rufeliweg 2, Hünibach

2^e au 10^e prix
un jeu de trois détecteurs de fumée FireAlarm (valeur CHF 127.-) et un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)
Carlo Germiquet, Court • Beatrice Gasser-Bieri, Oberwil i.S. • Ursula Wenger, Thierachern • Fritz Fiechter, Walterswil • Ernst Heiniger, Eriswil • Kurt Kremger, Boll • Annemarie Arm, Heimisbach • Hansruedi Vogt, Lotzwil • Heinz Fehlmann, Thörishaus

11^e au 20^e prix
un Ecoman®TV (valeur CHF 35.-)
Elisabeth Kunz, Trubschachen • Roger Schmidt, Spiez • Ernst Zahnd, Ringgenberg • Lea Kiener, Rüfenacht • Fritz Haldemann, Wasen i.E. • Ulrich Burkhalter, Weier i.E. • Carmen Widmer, Corgémont • Heinrich Strelbel, Langenthal • Ruth Thomann, Aegerten • Hans Wildi, Aarberg

Impressum

Rédaction et maquette:
Assurance immobilière Berne
HOFER AG Kommunikation BSW, Berne
Impression: W. Gassmann AG, Bienne
Editeur:
Assurance immobilière Berne (AIB)
Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11, fax 031 925 12 22
info@aib.ch, www.aib.ch, © AIB

Inscrivez le mot caché sur une carte postale et envoyez-la à:

Assurance immobilière Berne (AIB)
Mot-clé AIB-Info 1/03, Papiermühlestr. 130, 3063 Ittigen
ou par courrier électronique à:
concours@aib.ch, Objet: AIB-Info 1/03

Dernier délai: 31.7.2003
(cachet de la poste)

Le mot caché désigne un produit de prévention de l'AIB

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

DÉSOLANTES FOUR	INTIMER ABSOLUS	TUAIENT PRONOM	STÈLE	BOIS DE CHÊNE PROFILÉS	MAL D'OREILLE MARQUAGE À TOI	DIEU SOU-DARD	PÈRE DU SAXO MORTS	FRUS-TRÉES RÉUSSI		
GLOSES ESTONIEN		8	PLUS LÀ				ORIENTAS VERS L'EST	2		
		DÉSIR FLUIDE GAZEUX			10			GAIA TAS DE NEIGE		
LITS BAS PAREIL			ROI D'ISRAËL AGIT		UTILISE LE 1ER BUT					
		ÉGAL		TEXTUEL TYPES		PETITES BRISES SLIP				
POUFFÉ SCION		OUTIL DE MAÇON		VILLE TURQUE À ELLE			SUR LA SAALE	ATTA- QUANT	GRAND- MÈRE	
		LAC D'ÉCOSSE RIDE			SIROTÉ AU TYROL	9	DÉNIERA AU JAPON			
FLEUVE LISSE		CALVINISTE					3	PARES- SEUX		
	5	FICELÉE PÉPITE	4	DIVINA- TION				6		
ILION RALLER			GOULOT LAC PY- RÉNÉEN		TOLLAN CEPEN- DANT			PAS PAYÉ ÉCLUSÉ		
		1	HÉROS DU DÉLUGE		NAISE		7	JOLI		
SOUS- SOL ABRÉGÉ		CHUTE D'UN ORGANE			GARAN- TIT					